

OPTION PREMIER DEGRE COMMUN 1° - 2° CO

DEGRE 1^{er} degré commun

CONDITIONS D'ACCES La première année est accessible à tout élève porteur du certificat d'études de base (CEB) obtenu à la fin de l'enseignement primaire (ou de la 1^{ère} année du degré Différencié).

SUITES LOGIQUES AU 2° DEGRE Enseignement général, technique de transition, technique de qualification, professionnel en fonction des compétences atteintes et de l'intérêt de l'élève.

GRILLE HORAIRE	Formation commune		
		<i>en 1^{ère}</i>	<i>en 2^{ème}</i>
	Education physique	3	3
	Français	6	5
	Mathématique	4	5
	Religion catholique	2	2
	Etude du milieu	4	4
	Anglais	4	4
	Sciences	3	3
	Education par la technologie	1	1
	Education artistique	1	1
	Activités au choix de l'établissement (4h en 1^{ère} et 2^{ème})		
	Socio-économie	0/2	0/2
	Bois	0/2	0/2
	Mécanique	0/2	0/2
	Education sportive	0/2	0/2
	Art culinaire (cuisine)	0/2	0/2
	Informatique	0/2	0/2
	Electricité	0/2	0/2

OBJECTIFS DE LA FORMATION Le premier degré de l'enseignement secondaire est organisé en un seul cycle de 2 ou 3 ans. Cette structure reconnaît l'importance du temps nécessaire à la construction et à la maîtrise de compétences disciplinaires et transversales ainsi que la diversité des rythmes et des modes d'apprentissage. L'évaluation du travail accompli au terme des deux premières années n'est pas une moyenne arithmétique des résultats d'épreuves ponctuelles et disséminées. Pour chacun des élèves, elle rend compte de son évolution et de son degré de maîtrise des compétences qui constituent les objectifs prioritaires de la formation du premier degré

REMARQUES PARTICULIERES En vue de faciliter la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, l'Institut Cardijn-Lorraine a choisi de confier aux titulaires de classes un maximum d'heures de cours dans sa classe. Dans la mesure du possible, l'équipe éducative suit l'élève sur l'ensemble des deux premières années d'études.

Des remédiations sont organisées en Anglais, en Français et en Mathématiques. Si nécessaire, un PIA construit par et pour l'élève, rend celui-ci acteur de son progrès. Il génère un dialogue régulier entre les membres du conseil de classe, l'élève et ses parents.

L'élève qui éprouve des difficultés dans l'acquisition des compétences de base pourra se voir imposer une année supplémentaire à l'issue de la deuxième année. Cette année supplémentaire apporte un soutien personnalisé dans les matières de base et un complément en méthode de travail.

La durée du premier degré ne peut en aucun cas dépasser trois ans.

IMPLANTATIONS Arlon, Differt et Athus (rue Luttgens)